



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2024-05

PUBLIÉ LE 17 MAI 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2024-05-16-00008 - ARRÊTÉ Modifiant l'arrêté IDF-2023-05-09-00001 portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023 (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2024-05-17-00007 - Arrêté du 17 mai 2024 portant délégation de signature à monsieur Charles NAÏM, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île
de France

IDF-2024-05-16-00008

ARRÊTÉ Modifiant l'arrêté IDF-2023-05-09-00001
portant délégation de signature à Madame
Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional
d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux
aides à l'installation des jeunes agriculteurs
relevant de la programmation 2014-2022 du
Fonds européen agricole pour le développement
rural (FEADER) engagées par l'État avant le 1er
janvier 2023

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté IDF-2023-05-09-00001 portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;

Vu la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, notamment son article 38 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 330-1, D.511-4 et D. 343-3 à D. 343-18-3 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté IDF-2023-05-09-00001 portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil régional à Madame Valérie PECRESSE, sa présidente ;

Vu l'arrêté n°2023-227 du 6 juillet 2023 de Madame Valérie PECRESSE portant délégations de signature du pôle Agriculture, Ruralité et Transition Ecologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté IDF-2023-05-09-00001 portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023 est remplacé par l'article suivant :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie PECRESSE, délégation de signature est donnée pour les actes mentionnés aux articles 1 et 2 aux personnes suivantes :

5 rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Tél : 01.82.52.46.48
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Madame Fantine LEFEVRE, Directrice générale adjointe en charge du pôle agriculture, ruralité et transition écologique ;
Madame Orianne PERRIER, adjointe à la Directrice générale adjointe en charge du pôle agriculture, ruralité et transition écologique et responsable de la mission d'appui au pilotage et projets transverses ;
Monsieur Bertrand MANTEROLA, Directeur de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt ;
Madame Chloé BORDET, Sous-directrice de l'agriculture et de l'alimentation ;
Madame Sonia BELHOCINE, cheffe du service Instruction FEADER ;
Madame Lola NARDELLI, cheffe adjointe du service Instruction FEADER.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté IDF-2023-05-09-00001 portant délégation de signature à Madame Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs relevant de la programmation 2014-2022 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) engagées par l'Etat avant le 1er janvier 2023 demeurent inchangées.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques, de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 16 mai 2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2024-05-17-00007

Arrêté du 17 mai 2024 portant délégation de signature à monsieur Charles NAÏM, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 17 mai 2024 portant délégation de signature à monsieur Charles NAÏM, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2024 portant nomination, détachement et classement de monsieur Charles NAÏM, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), chef de la division des établissements du rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 juillet 2022 portant nomination de madame Sandrine BOVARD, attachée d'administration de l'État, en qualité de cheffe de service au sein du département de l'organisation scolaire (DOS) au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 septembre 2023 portant nomination de madame Saïda SMAOUI, attachée principale d'administration, en qualité de cheffe de service au sein du département de l'accompagnement et au suivi des politiques éducatives (DASPE) au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **monsieur Charles NAÏM**, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence de la rectrice dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves :
 - Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ;
 - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;

2) Actes relatifs au suivi des EPLE :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement :

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance ;

4) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Charles NAÏM, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Saïda SMAOUI**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE), pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) ;
- **Madame Sandrine BOVARD**, cheffe du département de l'organisation scolaire (DOS), pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 4) ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont elles ont la responsabilité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2023.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 mai 2024

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI